

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Méthodologie 2 : construction de projet en réseau et valorisation

CODE DE L'UE : **ES 805**

INTITULÉ DE L'UE :

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Monique Martinez Thomas**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Code	Épreuve		Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé			
1	Méthodologie 2 : construction de projet en réseau et valorisation			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Code	Épreuve		Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé			
1	Méthodologie 2 : construction de projet en réseau et valorisation			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Contrôle terminal

Code	Épreuve		Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé			
1	Méthodologie 2 : construction de projet en réseau et valorisation			
2				
3				
4				
5				

Informations complémentaires / Documents autorisés

Deux épreuves différentes

- Participation à un colloque organisé par les étudiants en présentiel / envoi d'un document de recherche pour le CT et SED) noté sur 20
- Présentation orale d'un projet d'une mission innovante pour le stage de ES 901 / Envoi d'un power point pour le CT et SED, noté sur 2
- Note finale sur 20, moyenne des 2.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 6 | 2018



NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances établie en 2015.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES 901

INTITULÉ DE L'UE : Projet professionnel

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Monique Martinez Thomas

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1 ES 901		Projet professionnel (stage ou convention pédagogique)			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1 ES 901		Projet professionnel (stage ou convention pédagogique)			
2					
3					
4					
5					

Informations complémentaires / Documents autorisés

- Cette UE sera validée par une note évaluant un rapport de mission (stage ou convention pédagogique) attestant d'une expérience professionnelle de préférence dans des structures non académiques mais également dans des collèges, lycées ou universités.
- Ce rapport est noté sur 20.



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 JUIN 2019

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES00902V**

INTITULÉ DE L'UE : **Archives de la mémoire hispanique. 2**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Amaia Arizaleta**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
1	ES00902V_C1	Devoir Maison : deux dossiers écrits qui n'excèdent pas 8 pages (un dossier pour la partie 'édition toulousaine' et un dossier pour la partie 'paratextes')		1
2				
3				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
1				
2				
3				

Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
2	ES00902V_C1	Devoir Maison : deux dossiers écrits qui n'excèdent pas 8 pages (un dossier pour la partie 'édition toulousaine' et un dossier pour la partie 'paratextes')		1
5				

Informations complémentaires / Documents autorisés



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 6 | 2019

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES0A902V**

INTITULÉ DE L'UE : **Représentations américaines 3**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Modesta Suárez**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coef.	Code
ES0A902V-C	Oral sur une question de cours	10mn	1	1
1				2
2				3
3				4
4				5
5				6
6				7
7				8
8				

Durée	Coef.	Code
10mn	1	1
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8

Durée	Coef.	Code
10mn	1	1
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8

Contrôle terminal

Informations complémentaires / Documents autorisés

Oral du CC à la fin du semestre, le jeudi 20 décembre 2018 (matin).
Ecrit du CT à transmettre au plus tard le 14 janvier 2019.

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coef.
ES0A902V-X	Dossier écrit de 6 000 signes sur une question de cours (rédigé à la maison)		1
1			
2			
3			
4			
5			



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 5 | 12 | 2018 VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 12 | 2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES00903V**

INTITULÉ DE L'UE : **Traduction et traductologie 3**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Modesta Suárez**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu Épreuve

Contrôle continu ET Contrôle terminal Épreuve

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.	Code
1 ES00903V-C	Tirage au sort sur l'un des points traités en cours. Dossier d'un maximum de 10 000 signes.		1	1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8

Nature et Intitulé	Durée	Coeff.

Contrôle terminal Épreuve

Informations complémentaires / Documents autorisés

Dossier à rendre aux correcteurs au plus tard le 14 janvier 2019.

Code	Nature et Intitulé
1 ES00903V-X	Tirage au sort sur l'un des points traités en cours. Dossier d'un maximum de 10 000 signes.
2	
3	
4	
5	

Durée	Coeff.
	1



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ | _____ | _____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE **5 ju 2018**

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES 904**

INTITULÉ DE L'UE : **Séminaire LLA/CREATIS 3**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Monique Martinez Thomas**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1	904	Séminaire LLA/CREATIS 3			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1	904				
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1		Séminaire LLA/CREATIS 3			
2					
3					
4					
5					

Informations complémentaires / Documents autorisés

Note sur 20 donnée sur la base d'un rapport sur le ou les séminaires de recherche suivi(s) par l'étudiant



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 juin 2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES0B904V**

INTITULÉ DE L'UE : **Séminaire CEIIBA 3**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Margherita Orsino**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1	ES0B904_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1		Pas de session 2			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
Code					
1	ES0B904_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2					
3					
4					
5					

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de douze heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques.

Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur/trice.



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ | _____ | _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 12 2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chaque épreuve étant affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E=épreuve du contrôle terminal, X=épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES0C904V **INTITULÉ DE L'UE : Séminaire LLA-CREATIS 3**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Monique Martinez Thomas

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

	Code	Épreuve		Durée	Coeff.
		Nature et Intitulé			
1	ES0C904_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	Épreuve		Durée	Coeff.
		Nature et Intitulé			
1		Pas de session 2			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Contrôle terminal

	Code	Épreuve		Durée	Coeff.
		Nature et Intitulé			
1	ES0C904_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2					
3					
4					
5					

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de douze heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques.

Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur/trice.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 5 | 11 | 2019 VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 11 | 2019



NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chaque épreuve ayant un coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES0D904V

INTITULÉ DE L'UE : Séminaire FRAMESPA 3

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Françoise Gilbert

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0D904V_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1	Pas de session 2		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0D904V_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de douze heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques.

Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur/trice.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 11 | 2018



NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Les épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

INTITULÉ DE L'UE : **méthodologie 3. Méthodologie du mémoire**

CODE DE L'UE: ES00905V

RESPONSABLE(S) DE L'UE: **Amaia Arizaleta**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu					Contrôle continu ET Contrôle terminal		
Épreuve		Épreuve			Épreuve		
Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.	Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
1	E500905V_C1	Production écrite : devoir maison	1	1			
2	E500905_C2	Production orale : devoir maison - vidéo (oral final)	2	2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
7				7			
8				8			

Contrôle terminal		Informations complémentaires / Documents autorisés	
Épreuve			
	Code	Nature et intitulé	
1	ES00905V_E1	Contrôle continu : exercices écrits	
2	ES00905V_E2	Présentation vidéo : oral final	
3			
4			
5			

Production écrite : Devoir Maison (à rendre à la mi-semester*****)

Production orale en Contrôle Continu et en Contrôle Terminal : la vidéo est à rendre pour le **19 janvier 2019**



vote lauréat UFR 5/10/2019

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Modification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES00111V**

INTITULÉ DE L'UE : **Mémoire**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **F. Raynié, M. Suarez**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve			Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé			
1	ES00111V	Soutenance	1	
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

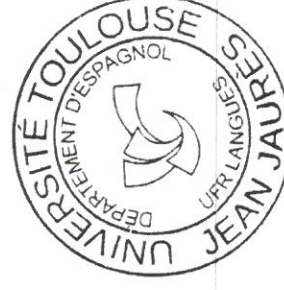
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Contrôle Continu Et Contrôle Terminal				
	Épreuve		Durée	Coeff.
	Code	Nature et Intitulé		
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Contrôle terminal

Examen terminal				
Épreuve			Durée	Coeff.
	Code	Nature et Intitulé		
1	ES00111V	Soutenance	1	
2				
3				
4				
5				

Informations complémentaires / Documents autorisés



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 14 | 2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE : résultat du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES00112V

INTITULÉ DE L'UE :

Enseignements disciplinaires 5 : études hispaniques (LLA-CREATIS)
« Dispositifs littéraires, médiatiques et artistiques 2 : théâtre, performance et cinéma »

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Emmanuelle Garnier

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

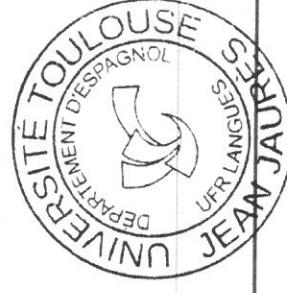
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Contrôle continu Et Contrôle terminal									
		Épreuve				Épreuve		Coef	
		Code	Nature et Intitulé	Durée	Coef.	Code	Nature et Intitulé	Durée	Coef
1	ES0A112V	Dossier personnel (10 à 15 pages) : analyse d'une création artistique	-	1	1	1			
2						2			
3						3			
4						4			
5						5			
6						6			
7						7			
8						8			

Contrôle terminal

Informations complémentaires / Documents autorisés

Contrôle terminal					
Épreuve		Nature et Intitulé		Durée	Coeff.
	Code				
1	ES0A112V	Dossier personnel (10 à 15 pages) : analyse d'une création artistique			1
2					
3					
4					
5					



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 5 | 11 | 2018 **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE** 5 | 11 | 2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES0A112V **Contre-archives de la violence en Amérique**
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Michèle Soriano **INTITULÉ DE L'UE : latine**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu Épreuve

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.	Code
1 ES0A112_X 1	Dossier (5 pages) ; corpus de référence au choix : première ou deuxième partie du cours.		1	1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8

Contrôle continu ET Contrôle terminal Épreuve

Nature et Intitulé	Durée	Coeff.

Contrôle terminal Épreuve

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
1 ES0A112_X 1	Dossier (5 pages) ; corpus de référence au choix : première ou deuxième partie du cours.		1
2			
3			
4			
5			

Informations complémentaires / Documents autorisés

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ | _____ | _____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 4 | 2018 ,

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES0B113V**

INTITULÉ DE L'UE : **Séminaire CEIBA 4**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Cécile Mary Trojani**

SESSION 1

Contrôle continu

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
1 ES0B113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
1	Pas de session 2			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Contrôle terminal

Épreuve		Nature et Intitulé	Durée	Coeff.
Code				
1 ES0B113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)			1
2				
3				
4				
5				

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de vingt heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques.

Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur/trice.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ | _____ | _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE _____ | _____ | _____

5, 11, 2018



NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Modification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **ES0C113V**

INTITULÉ DE L'UE : **Séminaire LLA-CREATIS 4**

Responsable de l'UE : Emmanuelle Garnier

SESSION 1

Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0C113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1	Pas de session 2		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0C113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de vingt heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques. Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ | _____ | _____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5 | 11 | 2018


NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : ES0D113V

INTITULÉ DE L'UE : Séminaire FRAMESPA 4

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Françoise Gilbert

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0D113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1	Pas de session 2		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
Code	Nature et Intitulé		
1 ES0D113_X	Compte-rendu d'une manifestation scientifique (3 pages)		1
2			
3			
4			
5			

Informations complémentaires / Documents autorisés

L'UE sera validée si l'étudiant atteste, par la fiche de suivi signée, de vingt heures de participation à des séminaires et manifestations scientifiques

Le compte-rendu et la fiche de suivi seront remis au directeur/trice de recherche, la semaine des examens de session 1 au plus tard.

La langue de rédaction du compte-rendu sera choisie en accord avec le directeur/trice.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 5/11/2018



NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Codification des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Méthodo 4 : Méthodo de la recherche et projet de valorisation

CODE DE L'UE : ES 114

INTITULÉ DE L'UE :

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Monique Martinez Thomas

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.	Épreuve		
				Code	Nature et Intitulé	Durée
1	ES 114	Méthodo 4 : Méthodo de la rech. et projet de valorisation		1	ES 114	
2				2		
3				3		
4				4		
5				5		
6				6		
7				7		
8				8		

Contrôle terminal

Code	Nature et Intitulé	Durée	Coeff.	Épreuve		
				Code	Nature et Intitulé	Durée
1	ES 114	Méthodo 4 : Méthodo de la rech. et projet de valorisation				
2						
3						
4						
5						

Informations complémentaires / Documents autorisés

- Note de valorisation donnée au moment de la soutenance de mémoire sur la base d'un document remis au jury et commenté par le candidat.
- Porte soit sur le projet de thèse soit sur un bilan de compétences pour la professionnalisation.
- Note su 20



VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE _____ **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE** 5/11/2018

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances. Capitalisation des épreuves : l'avant dernier caractère indique le régime d'examen concerné, C = épreuve du contrôle continu, E = épreuve du contrôle terminal, X = épreuve commune aux deux régimes